



## Iranien baha'i souhaiterait papier français

Par **Eva 31**, le **12/03/2011** à **18:40**

Bonjour,

Je suis française et étudie actuellement en Italie. Je sollicite votre aide pour la situation délicate dans laquelle se trouve un ami à moi. En effet, il est iranien, de confession baha'i, et a fuit son pays suite à de graves menaces à l'encontre de sa communauté religieuse. Ce dernier a été expulsé de son université (car il n'était d'aucune confession "reconnue" par celle-ci) et ses parents ont également perdu leur travail.

Mon ami a donc quitté l'Iran pour venir étudier en Italie. Cependant, le traitement des personnes étrangères ayant seulement un visa étudiant est ici très limité (aucune protection sociale, très peu voire aucune possibilité de travail...etc.)

Mon ami - qui parle très bien français et a des contacts en France pour travailler - souhaiterait donc obtenir des papiers français afin de pouvoir s'installer - et ce de façon définitive - en France. J'ai lu sur le site officiel du gouvernement que le droit d'asile et le statut de réfugié étaient réservés au cas les plus graves (risque de mort dans son pays d'origine du fait par exemple d'une appartenance religieuse). Mon ami a de nombreux papiers prouvant que c'est malheureusement bel et bien le cas pour lui. Dès lors, peut-il demander l'asile en France (bien qu'il soit arrivé d'abord en Italie) ? Ici, un de ses cousins a fait l'expérience des procédures de demande d'asile et celles-ci se sont très mal déroulées... C'est la raison pour laquelle mon ami n'a jamais entamé la moindre procédure en Italie.

Enfin, il est impossible pour lui de négocier quoi que ce soit avec le consulat d'Iran qui - du fait de son appartenance au bahaïsme - le traite comme un animal.

Par avance merci de votre réponse.  
Cordialement.

Par **mimi493**, le **12/03/2011** à **22:46**

Essayez de voir avec eux  
<http://www.bahai.fr/>

Par **fox9**, le **26/03/2011** à **02:21**

Oui Eva,

Si ils peuvent vous aider. Car l'Assemblée Nationale des Baha'is de France n'a pas réellement de compétences pour émigrer directement en France si on est déjà en Italie.

Il faudrait que votre ami :

1/ Recherche sur le portail des baha'is d'Italie, la plus proche communauté ou ASL Vérifiez sur <http://www.bahai.it/comunita-sul-territorio>. Si c'est dans le sud, il y a un très bon centre baha'i à Naples qui peut lui ouvrir des portes.

2/ Comme entrer en France via l'Italie est assez compliqué actuellement au vu des contrôles de police qui sans visa directement valable sur le territoire français vont le renvoyer ... en Italie. Le plus simple serait de commencer par essayer de rejoindre la Suisse ! Oui, même si cela parait paradoxal, mais arrivé en Suisse, via Lugano par exemple, c'est beaucoup plus simple !

Ensuite, qu'il essaie d'aller à Genève. Là c'est parfait. La communauté baha'ie est forte, organisée et l'EBBF y est présente, principalement à l'Université de Genève ( UNIGE ). Les baha'is travaillent directement avec les nations unies sur place ou avec des organisations dépendantes.